



Mairie d'Ohnenheim

Vie communale/Informations FEVRIER MARS 2024/Bulletin n°24

PROCHAINES MANIFESTATIONS

La population d'Ohnenheim est invitée à participer à :

- **17^{ème} bourse multi collections dimanche 10 mars** de 9h à 16h30 à la salle communale. Possibilité de repas « bouchées à la reine » (13 €) sur réservation au 06 27 34 92 81
- **Pêche à la truite dimanche matin 10 mars** à l'étang – inscription à partir de 8h
- **Bol de soupe de la Solidarité vendredi 15 mars** à partir de 19h à l'étang de pêche avec et au profit de l'association **AFRIKARITE**
- **Concert de Musique de Chambre de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg à l'église Saint Grégoire d'Ohnenheim dimanche 17 mars à 16 heures.** Entrée gratuite, plateau au profit de la paroisse. Réservations possibles au 06 27 34 92 81 ou 03 88 74 93 00.

A noter qu'une action pédagogique permettra aux enfants des classes de CM1-CM2 de rencontrer une musicienne, intervenante de l'OPS, dans le but de faire découvrir le travail de l'orchestre et les concerts de musique de chambre, notamment celui qu'ils auront l'opportunité de découvrir le 17 mars.

- **Opération « Truites du vendredi Saint » le 29 mars** : 3 € la truite - commandes à passer au 06 27 34 92 81 ou au 06 86 57 00 30.

OUVERTURE DECHETERIE VERTE

La date de **réouverture de la déchèterie verte** route de Marckolsheim est **officiellement fixée au samedi 6 avril de 17 à 18 heures**. Toutefois, afin de permettre aux habitants qui ont fait de la taille ces dernières semaines de déposer des branchages qui seront broyés et utilisés en paillage dans les espaces verts communaux, **une ouverture exceptionnelle est prévue le samedi 23 mars de 16 à 17 h.**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi. Cela génère un trouble important du voisinage mais surtout l'émission de particules fines, de dioxines, de benzène, d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone etc... En cas d'intervention de la gendarmerie, l'amende peut aller jusqu'à 450 €.



RAMONEUR

Nous avons été informés que le ramoneur de l'entreprise ENGEL n'a pas pu faire sa tournée d'hiver dans le village comme il le faisait d'habitude. Il interviendra toutefois **sur demande et reprendra sa tournée régulière d'été au courant du mois de juin**. Nous rappelons ici les coordonnées de sociétés du secteur susceptibles d'intervenir :

- ENTREPRISE ENGEL MUSSIG - Tél : 03 88 85 31 13
- ENTREPRISE DETTOMA Denis SELESTAT - Tél : 06 09 94 05 47
- ENTREPRISE ERIC KECK ARTOLSHEIM - Tél : 06 56 87 05 93



FINANCES

Compte	Description	Moyenne sur 4 ans	2023
60611	Eau & assainissement	3 545 €	3 133 €
60612	Energie-Electricité	16 048 €	22 852 €
60621	Gaz	17 940 €	13 329 €
60622	Carburants pour véhicules	1 833 €	2 253 €
60631/2	Produits d'entretien et fournitures	7 181 €	9 269 €
60636	Vêtements de travail	495 €	683 €
6064	Fournitures administratives	1 546 €	2 676 €
6065	Livres, disques, cassettes	452.75	496 €
6067	Livres pour les élèves	4 099 €	2 657 €
6068	Autres matières & fournitures	2 090 €	3 681 €
611	Contrats prestations services	7 358 €	12 236 €
61358	Autres	29 738 €	30 248 €
61521	Entretien de terrains	11 845 €	21 €
615221	Bâtiments publics	5 257 €	3 337 €
615228	Autres bâtiments	5 170 €	246 €
615231	Voirie	3 935 €	2 764 €
61524	Entretien de bois et forêts	6 420 €	1 034 €
61551	Entretien matériel roulant	1 125 €	302 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	647 €	269 €
6156	Maintenance	12 226 €	13 634 €
6161/8	Assurances	11 037 €	13 043 €
617/62268	Honoraires, notaire et géomètre	2 358 €	10 502 €
6232	Fêtes et cérémonies – repas des aînés	3 795 €	7 785 €
6245	Transports des élèves à la piscine	1 112 €	2 081 €
6261	Frais d'affranchissement	713 €	542 €
6262	Frais de télécommunication	6 574 €	5 246 €
6281	Cotisations diverses	1 468 €	1 588 €
6282	Frais de gardiennage ONF	873 €	8 358 €
6283	Frais de nettoyage de la salle et école	3 044 €	18 084 €
6284	Redevance pour ordures ménagères	1 411 €	1 941 €
6288	Autres services extérieurs	1 126 €	6 872 €
63512	Taxes foncières	13 855 €	15 253 €
65311	Indemnités de fonction des élus	37 946 €	46 467 €
6553	Cotisation au service d'incendie	6 727 €	28 686 €
Total des salaires et des cotisations		264 604 €	269 643 €
Total des dépenses de fonctionnement		517 972 €	587 848 €

Les charges de fonctionnement à la loupe

Ce tableau montre certaines charges obligatoires de fonctionnement qui pèsent sur notre commune. Toutes ces dépenses, nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier de la mairie et des écoles et vous fournir des services de qualité, sont en hausse constante. En passant quelques comptes à la loupe, nous vous proposons de mieux comprendre ce qui compose le budget communal.

Instruction des autorisations d'urbanisme : 3 718 €

Gestion des paies : 1 800 €

Location de l'Algeco : 28 800 €

Location copieur et impressions : 4 801 €

Droits d'utilisation et maintenance des logiciels : 5 329 €

Contrôle obligatoire de sécurité des bâtiments publics : 1 835 €

Dissolution du CCAS – basculement sur budget communal en 2023

Cotisation à l'Association foncière : 794 €

Effet Covid en 2020/2021

Contrôle annuel des chaudières : 774 €

Vérification des extincteurs : 475 €

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses dépenses sont en hausse. Cela se manifeste notamment pour les charges de fonctionnement de la salle communale. En effet, en 2022, la salle a coûté à la commune près de 20 000 €. Subissant également l'inflation, le coût a augmenté de plus de 7 000 € en 2023. Aujourd'hui, sur les **27 600 € de charges de fonctionnement** de la salle, on trouve principalement :

- 6 000 € de chauffage / 8 000 € d'électricité / 7 800 € de frais de nettoyage

S'ajoutent à cela, les autres produits (papier toilette etc...), l'abonnement téléphone-internet, les coûts de contrôle et de maintenance des installations, les dépannages et les petites réparations, le remplacement d'un chauffe-eau et d'un thermostat. La salle est utilisée toute la semaine par le basket, le karaté, le RAI, les Roses d'Automne, les donateurs de sang et les écoliers. Les locations autres ont été facturées en 2023 à hauteur de 11 300 €. Pour ne pas augmenter davantage les coûts, des bénévoles s'investissent chaque semaine pour assurer les visites avant locations, l'état des lieux, la préparation de la vaisselle... Nous les remercions vivement pour le temps consacré à ces tâches. Merci aussi à notre adjoint Franck et à notre secrétaire de mairie Sandrine pour leur implication.

Les écoles, réparties sur trois sites, auront quant à elles, coûté près de 50 000 € l'année dernière, soit 6 000 € de plus qu'en 2022, à cause notamment de la hausse des coûts de l'énergie. Ce montant inclut l'acquisition d'un nouveau chauffe-eau d'une valeur de 900 €. Nous le rappelons dans la note d'information de juin 2023 : ces frais de fonctionnement rendent d'autant plus justifié l'investissement que nous avons déjà réalisé dans les études du projet de construction d'une nouvelle école regroupant les trois sites et dont le montant s'élève à 97 000 € TTC.

Même si ce projet n'aboutit pas faute de financement, il fallait que cette étude soit réalisée, tout comme devra l'être l'étude énergétique des bâtiments communaux qui sera menée prochainement.

RETINOPATHIE DIABETIQUE : PROGRAMME DE DEPISTAGE



Vous êtes diabétique ?

Alors vous êtes peut-être concerné par la rétinopathie diabétique.

Le programme de dépistage de la rétinopathie diabétique propose un **dépistage gratuit le 19 mars 2024** au **Cabinet médical du Hêtre à Marckolsheim**

Pour en profiter, il faut :

- ❖ Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- ❖ Être reconnu(e) en ALD pour le diabète
- ❖ Ne pas avoir fait de fond d'œil depuis plus de deux ans



Si c'est votre cas, parlez-en à votre médecin ou téléchargez sur le site : www.retinographe.wordpress.com l'ordonnance à faire compléter par votre médecin.

Muni de votre prescription médicale vous pouvez prendre rdv auprès du secrétariat RETINOEST au 06.17.14.69.52, le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 16h00.

Le dépistage est pris en charge par l'assurance maladie. L'examen est rapide, d'une durée de 20 minutes et se fait sans douleur et sans dilatation. Les clichés sont interprétés à distance par un ophtalmologue et les résultats sont envoyés au médecin traitant et au patient sous 2 à 3 semaines.

CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Dans le cadre de la vérification réglementaire des équipements incendie de la Commune, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est en train de réaliser, et ce jusqu'au 1^{er} mars, des essais de pression et de débit sur le parc d'équipements incendie de la Commune.

Ces essais risquent d'engendrer quelques perturbations mineures sur le réseau de distribution d'eau potable comme par exemple :

- ❖ Phénomène d'eau rouge : cette coloration est liée à la mise en suspension de fines particules ferrugineuses dans l'eau. Si cela se produit, il suffit de purger vos installations jusqu'à retrouver une couleur normale.
- ❖ Phénomène d'eau trouble : ce phénomène est lié à la présence de fines bulles d'air dans l'eau. Il suffit de laisser reposer l'eau quelques minutes dans un récipient pour que les bulles d'air s'échappent et que l'eau redevienne limpide.
- ❖ Diminution de la pression de distribution : la pression reviendra à la normale après l'intervention.

Ces phénomènes peuvent générer de l'inconfort mais ne représentent aucun danger ni pour la santé ni pour vos équipements. **Pour information, si un filet d'eau s'échappe d'un poteau incendie, ce n'est pas nécessairement une fuite. Lorsqu'un panneau de signalisation SDEA est à proximité, il s'agit d'une purge du réseau d'eau avant sa remise en service.**

MEDIATHEQUE - CLUB DE LECTURE

Prochain rendez-vous à la médiathèque

le **samedi 6 avril à 13 h 30** autour d'un café/Kuchen pour échanger sur les lectures « coups de cœur » des uns et des autres.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025

Vous avez un enfant qui aura 3 ans au courant de l'année 2024 et/ou qui suivra sa scolarité à Ohnenheim ?

→ Merci de vous faire connaître en mairie pour l'inscription de votre, vos enfant(s).

RECENSEMENT

Ça y est, la période de recensement est terminée. Merci à Solange et à Sylvie pour le travail fastidieux qu'elles ont mené avec maîtrise, sérieux et professionnalisme tout en étant à l'écoute et à la disposition des habitants. Les chiffres officiels ne seront publiés que début 2026 mais nous pouvons d'ores et déjà dire que 482 foyers sur 496 ont pu être recensés ; compte tenu de ces données, la population à ce jour est estimée à 1 140 habitants, soit 54 de plus qu'en 2020. Cela nous rassure (*parce que notre commune plaît*) et nous inquiète à la fois (*parce que cette attractivité croissante impliquera forcément des coûts supplémentaires pour des services que la population est en droit d'attendre*).

JOURNEE CITOYENNE

A noter sur vos agendas : la prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 4 mai.

Des informations sur la nature des travaux programmés seront communiquées ultérieurement et nous sommes à l'écoute de toute proposition.

En attendant, les personnes qui souhaitent prendre part à l'opération Elsäss Oschterputz 2024 peuvent se mobiliser, individuellement ou en groupe (associations), pour un grand nettoyage des routes, chemins, espaces verts et forêts.

+

L'Elsäss Oschterputz 2024

2ème édition : le grand nettoyage de

printemps à l'alsacienne

15, 16 et 17 mars

et jusqu'au 15 avril



Retrouvez toutes les informations utiles sur alsace.eu

Plus que jamais, tous ensemble, relevons le défi d'une Alsace propre !

